

ARRETE n° 2026-67

Objet : Liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique » pour les disciplines « jazz (tous instruments) », « chant » et « accompagnement musique » ainsi que dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-54 du 11 mars 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026, se compose comme suit :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
AGUIRRE ZUBIRI	Benjamin
AKAR	Florence
ALIX	Gaëlle
AMILL	Sophie
ANGEBAULT	Sophie
ANTONA	Lea
BAGIAU	Stéphane Michel
BEAUVAL	Nathalie Simonne Marie-Louise
BELLIVEAU	Christophe
BOCHELEN	Marie
BOIRON HERMOUNE	Christel
BOISSEAU	Pierrick
BOUAZA-GRIMAUD	Malik

NOM	PRENOM
BOUVET	Catherine
BOUYASSE	Julie
BRASSAC THIERY	Pauline
BRUNEL	Sara
BUJEAU	Emmanuel
CAUSSY GAY	Fanie
CHANELET	Laure
CHENUET	Antoine Valentin Maxime
CIEPIELEWSKI	Nicolas
COURBEBASSE	Jean-François
DELEGAY	Sarah
DETRY	Elena Ivanovna
DIBON-LAFARGE	Cécile
DREY	Cécile
EFREMOV	Elise
FILLOL	Margot
FLAMENT	Mathilde
FOURNIAT	Pauline
GEORGES	Hugues
GONZALEZ	Ivette Leticia
GOSSET	Zoé
GREINER	Célia
HODIQUE	Anara
HUGUET-BALENT	Anaïs
JANKOVIC	Aleksandra
JOSSELIN	Pauline
KAUFFMANN	Maud
KERAUDY	Aurore
KURTESHI-BERST	Oriana
LE DORZE	Armel
LÊ-BURY	Charlotte
LEICHTWEISS	Thomy
LESCOUET	Hélène
LOILIER	Aurelie
LONC	Florence
MACRON	Alice
MARTEL	Sachie
MENAGER	Madeline
MERLIN PERRIER CORNET	Anaïs

NOM	PRENOM
MIKOVA	Borislava
NERVET	Valérie
NICOLETTOS	Marie-Amélie
PLOIX	Christian
RATEL	Justin
RICHARD	Joéva
RICHARDS	Sarah
ROMAIN	Hjördis
ROZIER LAND	Isabelle
SATA	Anna
SEVIN	Séverine
SICRE	Marion
STEBE	Laura
SZLAKMANN	Sarah
THOMAS	Pauline
UCCELLO	Chiara Viola
ZHANG	Jiao

Soit 69 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
APROYAN	Lucie
BIRONIEN	Alfred
BIRONIEN	Nicolas
BLEIBTREU	Raphaël
DAMANT	Benoît
DELEGAY	Sarah
DENIS	Souhal
DESAUVAGE	Marlène
FAUCONNEAU	Olivia
JUCHEREAU	Svetlana
KAUFFMANN	Maud
KERAUDY	Aurore
LAINÉ	Delphine
LE TRIVIDIC	Solenn

NOM	PRENOM
LOILIER	Aurelie
MACRON	Alice
MELTZER CECILIA	Cecile
PEYRIOT	Grégoire
PICQUET	Erwan
RAMIER MORAIS ALMEIDA	Ramir
RICHARDS	Sarah
ROSEROT DE MELIN	Catherine
SERVANT-FAUDEMÉR	Emilie

Soit 23 candidats admis à concourir au concours interne sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
AKAR	Florence
BOIRON HERMOUNE	Christel
BOUVET	Catherine
FIESCHI	Michelle
FINETTE-CONSTANTIN	Natacha
MAZZILLO	Estelle

Soit 6 candidats admis à concourir au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026.

Soit 98 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « chant », session 2026.

Article 2 :


Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 mars 2026

Le Président,



[Signature]

François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 3 avril 2026